

**BOU'D'BOA
À NOUVEAU EN LIGNE**

PAGE 4

**DÉFRICHER,
UN AVENIR POUR
LA FORÊT GARDOISE ?**

PAGE 6

**LA DOT
DE LA MARIÉE**

PAGE 8

**ENSEMBLE
POUR LA FORÊT**

PAGE 10



ÉDITORIAL

PAGE 2

VENTE DE BOIS

PAGE 3

BOIS ARTISANAUX

PAGE 4

DÉFRICHEMENT

PAGE 6

FUSION DES RÉGIONS

PAGE 8

CHARTRE FORESTIÈRE

PAGE 10

AGENDA

PAGE 12

Les Nouvelles Feuilles Forestières

CRPF - 378 rue de la Galéra - Parc Euromédecine 1
34097 Montpellier cedex 5
Tél. : 04 67 41 68 10 - Fax : 04 67 41 68 11

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Jeannine Bourrely

RÉDACTION : Benoît Lecomte

COMPOSITION : Rythmie Page

IMPRESSION : Imp'Act
10 ZAC des Vautes - 34980 St-Gély-du-Fesc
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 1150 - 8868

DÉPÔT LÉGAL : date de parution

ABONNEMENT : gratuit sur demande

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Elise Buchet, Jeannine Bourrely,
Jean-Christophe Chabalière,
Sébastien Drouineau, Michèle Lagacherie

PHOTO DE COUVERTURE :
Futaie de chêne à Puységur (Gers)
CRPF Midi-Pyrénées

Ce numéro a été réalisé avec le concours financier



de la Région
Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées



et du ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Comment réussir la fusion ?

Comment réussir au mieux la fusion de nos deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon dans le domaine qui nous intéresse particulièrement : la forêt et la filière bois ? Certainement en s'appuyant sur les deux fondamentaux que sont les humains et les territoires et en s'en donnant les moyens.

Le 10 mai, à Carcassonne, se sont retrouvés l'ensemble des personnels de nos deux CRPF, journée conviviale, d'approche et de découverte qui a débouché sur la constitution de groupes de travail devant faire un état des lieux, une analyse et proposer la meilleure façon d'aborder le travail dans toutes les spécificités que les CRPF doivent gérer, à savoir : les documents de gestion durable, la mobilisation, l'information et la formation, l'environnement et le changement climatique, la recherche développement, la communication.

Le 17 mai, Sylvie Coisne, Présidente de l'Union Régionale de la Forêt Privée du Languedoc-Roussillon, et moi-même avons rencontré Vincent Labarthe, Vice-Président de la Région Midi-Pyrénées / Languedoc-Roussillon, chargé de l'agriculture et la forêt. Entretien dense, chaleureux, avec un interlocuteur à notre écoute, engagé et prêt à découvrir notre forêt, ses spécificités et ses atouts. Rendez-vous est pris pour l'automne !

Le 25 mai, première réunion (informelle) permanente de la CRPF, destinée à nous faire connaître comment la Région et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt envisageaient la déclinaison du Plan National de la Forêt et du Bois (PNFB) et la mise en place d'un contrat de filière Forêt Bois. Afin de bien prendre en compte toutes les spécificités, il est proposé de travailler sur quatre grands territoires : Pyrénées, Sud-Ouest Océanique, Massif Central et Méditerranée. Cette option nous semble majeure pour que nos outils correspondent réellement aux besoins des territoires.

Pour réussir cette fusion, nous avons besoin de moyens humains et financiers que l'Etat nous accordera. Dans cette attente, je vous souhaite un bon été à tous, avec quelques pluies et rendez-vous à l'automne pour les Assises de la Forêt et du bois.

Jeannine Bourrely

Présidente du CRPF Languedoc-Roussillon

Stabilité des prix et de la demande

La vente de bois organisée en mai par les experts forestiers a permis de confirmer la tendance observée l'année passée. Ainsi, la demande reste active, notamment pour l'épicéa, et les prix restent stables. Au niveau national, les feuillus font l'objet d'une forte demande et leurs prix sont en nette augmentation.

Le 4 mai dernier, les experts forestiers de Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont organisé une vente de printemps à Mazamet. Vingt-six lots de résineux (sapin pectiné, douglas et épicéa) étaient proposés à la vente pour un volume total de 28 400 m³. La séance a connu une bonne activité avec quatre offres par lot en moyenne, certains articles provoquant même l'engouement des acheteurs avec neuf offres.

Seize lots (61,5%) ont été vendus en séance pour un volume total de 15 217 m³ (53,6%). On observe une stabilité de la situation constatée lors des précédentes ventes avec notamment :

- un maintien de la demande soutenue sur les épicéas qui continuent d'attirer les acheteurs à des prix élevés pour des arbres de volume souvent inférieur à 1 m³,
- une confirmation du réajustement du prix du douglas opéré depuis les dernières ventes,
- une stabilité du prix du sapin pectiné qui se maintient à plus de 35 €/m³, au-dessus des ventes précédentes.

QUELQUES PRIX MOYENS

(vente en bloc et sur pied)⁽¹⁾

Sapin pectiné : 2 lots vendus sur les 3 proposés, pour un volume total de 1236 m³ (65% du volume proposé) ; arbres de 2,60 m³ et 3,20 m³ de volume unitaire : 36,60 €/m³.

Douglas : 3 lots vendus sur les 9 proposés, pour un volume total de 3700 m³ (33% du volume proposé) ; arbres de 2,10 m³ à 2,20 m³ de volume unitaire : 37,70 €/m³.

Epicéa commun : 9 lots vendus sur les 10 proposés, pour un volume total de 8431 m³ (66% du volume proposé) ; arbres de 0,60 m³ à 1,44 m³ de volume unitaire : 37,80 €/m³.

Epicéa de Sitka : 1 lot vendu pour un volume total de 907 m³ ; arbres de 1,20 m³ de volume unitaire : 34,40 €/m³.

Mélange épicéa-douglas : 1 lot vendu pour un volume total de 943 m³ ; arbres de 0,30 m³ de volume unitaire : 19,30 €/m³.

Sur un plan national, dans le cadre de l'observatoire économique de l'interprofession de la filière Bois Forêt, la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, l'Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers, et les Experts Forestiers de France ont publié le 3 mai dernier l'indicateur du prix de vente des bois sur pied. Celui-ci est établi sur les ventes des experts forestiers qui ont mis sur le marché en 2015 deux millions de mètres-cubes de bois. Il constitue une référence annuelle du prix des bois sur pied en forêt privée.

Pour 2015, l'indicateur est en hausse de 2% par rapport à l'année précédente avec un prix moyen de 56,31 €/m³ contre 55,35 €/m³ en 2014.

Les feuillus, dont le volume mis en vente est en baisse depuis 30 ans, font l'objet d'une demande en hausse. Ils bénéficient de la dynamique de certains pays européens (Grande-Bretagne, Allemagne et Suisse) et aussi des marchés asiatiques (Chine et Vietnam) mais les industriels français restent toutefois les principaux utilisateurs de ces bois. Grâce à cette forte demande, le prix du hêtre est en augmentation de 11% en 2015 par rapport à l'année précédente, et celui du chêne de 17% !

A l'inverse, le prix des résineux est en baisse à cause de la crise dans la construction qui utilise 70% des sciages résineux. Ainsi, le prix du douglas diminue de 10% par rapport à 2014 et celui du pin sylvestre de 25% ! Toutefois, une embellie est probable en 2016 grâce à l'augmentation du nombre des permis de construire délivrés en 2015 et à l'accélération des mises en chantier.

(1) Le prix de vente des coupes de bois peut varier de façon importante selon plusieurs critères : la qualité des arbres, leur volume moyen, le type de coupe réalisées, le volume total mis en vente, les contraintes naturelles (relief, distance de débardage) et économiques (proximité ou éloignement des unités de transformation).



Coupe de sapin en Pays de Sault

BOU'D'BOA, la bourse des bois d'artisanat, à nouveau en ligne

Initiée par le CRPF en 2007 grâce au projet européen TECNOMED et aux échanges avec les artisans, la BOURSE De Bois d'Artisanat, BOU'D'BOA, est aujourd'hui remise en ligne sur un site dédié qui s'enrichit aussi de pages documentaires : www.boudboa.fr⁽¹⁾.



(1) Ce site a été réalisé avec la contribution de Bruno Gallion et Karine Andrei.

L'objectif de cette bourse est de mettre en relation les propriétaires de bois et les artisans ou professionnels, pour des lots concernant des essences absentes des ventes classiques de bois qui ne disposent pas de marchés bien identifiés.

BOU'D'BOA est ainsi réservé aux essences secondaires de nos forêts, qu'elles soient de la catégorie des arbres (fruitiers sauvages, érables, orme, if, cyprès, tilleul, filaire, etc.) ou des arbustes (buis, houx, aubépine, arbousier, genévrier, pistachier, etc.).

L'usage de ce site est gratuit, et permet d'inscrire ou de consulter trois types d'annonces :

- des offres de bois (sur pied, déjà coupés, ou sciés),
- des demandes d'essences ou de particularités (loupe, bois madré, cœur coloré, etc.),

- un annuaire de professionnels travaillant régulièrement avec ces essences (artisans, exploitants, etc.) et pouvant être consultés pour les propositions ou interventions qu'ils présentent dans cet espace.

BOU'D'BOA est aussi un site documentaire qui propose plusieurs volets pour mieux connaître les essences locales à bois précieux souvent absentes des préconisations techniques et des marchés. Encore peu développées, ces pages pourront s'enrichir de témoignages et de contributions techniques au fil des expériences.

En confortant la possibilité d'échanges marchands pour ces essences, cette démarche veut encourager les attentions sylvicoles pour les maintenir dans les peuplements forestiers et permettre leur développement, leur maturité et leur multiplication.

Elle veut répondre à la difficulté actuelle des propriétaires forestiers de produire et de valoriser ces bois précieux autrement qu'en bois de chauffage. En permettant leur mise en relation avec les artisans, eux-mêmes dépourvus par la disparition de nombreuses petites scieries locales, elle souhaite permettre la sauvegarde et le développement de produits originaux et de bonne qualité.

Nous vous encourageons donc à consulter ce site, à l'utiliser pour y proposer vos bois d'essences secondaires ou pour y formuler vos besoins, et à partager vos expériences et connaissances sur ce sujet.

Michèle Lagacherie

Visualiser une annonce

Annonce N° 00093

Année insérée le : 23/12/2015 - Dernière mise à jour : 23/12/2015
Département(s) : 07



Cyprès (Cyprès méditerranéen)

Bois sur pied

Disponibilité : en cours
Quantité : 30 m3 environ
Diamètre : Non précisé
Longueur : 6/7

Arbres de 30 ans, l'ensemble est assez droit. Divers diamètre, à couper pour sécuriser les maisons qui se sont construites depuis 10 ans.

Valoriser les essences secondaires

Valoriser les essences secondaires à bois d'artisanat, c'est le pari d'un des groupes du CETEF⁽¹⁾ « ARBRES Languedoc-Roussillon ».

Elles apparaissent à la faveur d'un puits de lumière, d'une lisière ou au contraire de la fraîcheur ombragée d'un talweg. Elles sont arbres (érables, merisiers, sorbiers et alisiers, if, filaire, etc.) ou arbustes (arbousier, genévrier, houx, buis, pistachier, etc.). Elles se révèlent d'autant plus que l'on y prête attention, et suscitent intérêt et créativité, malgré leurs formats modestes et leurs « défauts » qu'il faut nommer pour elles « particularités ».

(1) Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières



Trembleur réalisé par Bernard Azéma. L'observation des bois, leurs propriétés, permettent de dresser une liste d'essences sur lesquelles travailler

Le groupe « Sylviculture et valorisation des essences secondaires à bois d'artisanat », au sein du CETEF ARBRES Languedoc-Roussillon, réunit des propriétaires forestiers qui partagent tous le même intérêt pour ces essences à bois précieux qui séduisent les artisans mais dont on parle peu en foresterie classique.

Depuis la création de leur groupe en 2011, les objectifs de ces sylviculteurs se sont précisés, inspirés par les témoignages des artisans et les observations de chacun. Leur feuille de route est claire :

- développer leur connaissance des essences dont le bois précieux est recherché, afin de les réserver à une valorisation artisanale,
- pratiquer une sylviculture attentionnée dans les peuplements forestiers où elles sont présentes,
- s'organiser en commun pour valoriser leur bois.

Pour cela, plusieurs actions sont engagées simultanément pour répondre à ces projets, soutenus par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), mais aussi par des scientifiques et des professionnels intéressés.

TESTER UNE SYLVICULTURE RESPECTUEUSE DES ESSENCES SECONDAIRES PRÉCIEUSES

L'intérêt de conduire une sylviculture au profit des différentes essences cibles est déjà une première interrogation : toutes ne sont pas aptes à bien réagir à un détournement, une taille de formation ou un élagage. Il s'agit aussi de déterminer dans quelles conditions une telle sylviculture permettra une rentabilité économique : taux de présence de ces espèces, compatibilité avec la gestion du peuplement principal, surcoûts engendrés, etc.

Des essais vont donc être menés en 2016 sur des peuplements différents pour quantifier et tester l'intérêt de cette sylviculture et des produits possibles. Ils doivent s'organiser sous forme d'inventaires et de relevés pour préciser les critères et les modalités d'interventions possibles. Des chantiers collectifs de marquage, taille, élagage, recépage sur ces essences seront aussi programmés.

INITIER UNE PRODUCTION BOIS D'ŒUVRE DE CHÊNE VERT

Les tests d'usinage du CIRAD et plusieurs réalisations mises en œuvre tant par des artisans locaux que par des industriels européens mettent en évidence les qualités du bois de chêne vert autres que celle de bois de chauffage.

Le groupe met en œuvre une sylviculture d'amélioration de ces chênaies (et de leur cortège), et la production de lots de bois de chêne vert qualité sciage.

PROPOSER UN CATALOGUE DE VENTE DIRECTE

Une première édition a été testée en 2015 : trente petits lots de bois sur pied ou de bois coupés ont été présentés par les membres du CETEF pour des essences telles que arbousier, aubépine, buis, érable de Montpellier, filaire. Cette initiative a reçu des témoignages d'intérêt de la part de négociants et d'artisans, encourageant la préparation d'une deuxième édition.



L'identification des sujets intéressants est fondée sur la taille et la forme des billes mais on recherche aussi des particularités telles qu'une loupe de racine

ESSAIS DE DÉBITS ET DE CONSERVATION

Lionel Delage, scieur à Mérifons, a accompagné les essais de sciage entrepris par le groupe en 2015 pour mettre en valeur les propriétés des bois, leurs couleurs, leurs veinages. Sur les conseils du CIRAD, des essais de conservation sont lancés sur les différentes essences récoltées. L'objectif est de proposer des pièces prêtes à être travaillées et aux caractéristiques bien visibles.

Michèle Lagacherie

POUR REJOINDRE CES TRAVAUX

La diversité des forêts représentées dans le CETEF, les objectifs et les expériences de chacun, apportent richesse et efficacité à ces travaux. Aussi, si ces initiatives vous intéressent, vous pouvez rejoindre ce groupe de travail régional. Les animateurs se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires : Laurent Cazal, propriétaire forestier ; Michèle Lagacherie, ingénieur au CRPF ; Contacts : 06 73 84 89 19 ; Courriel : cetef.boisartisanat@gmail.com

Défricher, un avenir pour la forêt gardoise ?

La réglementation sur le défrichage met en place un système de compensation (voir NFF n°125). Dans le Gard, une bourse a été créée permettant aux bénéficiaires d'autorisation de défrichage qui ne possèdent pas de terrains boisés d'assurer leur compensation en finançant des travaux réalisés chez des propriétaires forestiers.

La nouvelle réglementation relative aux autorisations de défrichage de bois et forêts, délivrées par le Préfet du Gard, est subordonnée à l'exécution de certaines conditions qui peuvent être la réalisation de travaux de reboisement ou d'autres travaux sylvicoles. Quand cette condition est exigée, le demandeur de l'autorisation de défrichage doit réaliser des travaux de reboisement sur une surface au moins égale à la superficie défrichée ou des travaux sylvicoles pour un montant équivalent au coût du reboisement précité.

FINANCER DES TRAVAUX COMPENSATEURS

Sauf cas contraire indiqué dans l'arrêté préfectoral autorisant le défrichage, le pétitionnaire peut choisir le terrain où les travaux

seront réalisés. Les modalités techniques de ces travaux compensateurs au défrichage ont été définies dans le « Cahier des charges relatif aux travaux de reboisement ou d'amélioration sylvicole pouvant servir de compensation au défrichage en application du 1. de l'article L.341-6 du Code Forestier ».

Ils correspondent à :

- un dépressage de semis dans une parcelle en régénération naturelle,
- des désignations de tiges d'avenir et détournage dans un taillis en vue d'une conversion en futaie,
- des élagages à grande hauteur de tiges d'avenir désignées, dans des peuplements ayant un objectif de production de bois d'œuvre de qualité,
- des reboisements.

Si le pétitionnaire ne possède pas de terrains où les travaux compensateurs pourraient être mis en œuvre, il peut les réaliser sur la propriété d'une tierce personne. Dans ce cas, il doit établir une convention de droit privé entre lui et le particulier ou la collectivité acceptant les travaux sur son fond.

La convention doit notamment indiquer que le bénéficiaire de l'autorisation de défrichage prend à sa charge le coût de la réalisation des travaux forestiers et, le cas échéant, celui de l'entretien durant les six premières années (cas d'un reboisement). Le propriétaire du fond doit s'engager à entretenir les parcelles par la suite.

Le bénéficiaire de l'autorisation de défrichage est responsable de la réalisation des travaux compensateurs. Il en assure la mise en œuvre, le paiement et, pour les travaux de reboisement, le suivi et l'entretien sur une durée de six ans à compter de la notification de la décision d'autorisation de défrichage. Il y a obligation de moyens et de résultats sur cette période. Le propriétaire du terrain, lui, est responsable de la bonne réussite de la plantation sur sa parcelle ayant fait l'objet de travaux de reboisement au titre de l'article L.124-6 du code forestier.

Le constat de la réalisation effective, et le suivi de la réalisation des travaux d'entretien le cas échéant, seront assurés par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard.

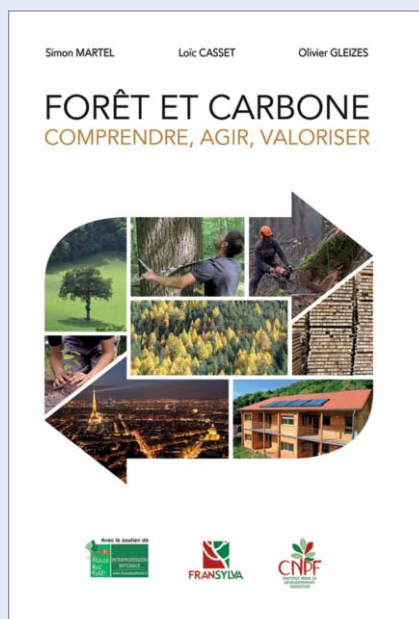


Signature officielle.

De gauche à droite : F. Mathieu (Syndicat des propriétaires forestiers), L. Vautier (DDTM), L. Girompeyre (ONF), C. Clémente (COFOR), J. Bourrely (CRPF)

A LIRE

Forêt et carbone ou comment et pourquoi la forêt prend une part active dans l'atténuation des changements climatiques



Cet ouvrage fournit une synthèse actualisée des connaissances et des outils nécessaires à la réalisation de projets carbone en forêt. À l'issue de la Conférence sur le Climat (COP21), ce livre démontre que la forêt joue un rôle primordial dans la lutte contre les changements climatiques. La forêt séquestre chaque année une partie des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (environ 12% en France) et atténue ainsi les effets des changements climatiques. En outre, les

produits en bois transformés stockent le carbone tout au long de leur vie. Utilisé dans la construction, le bois se substitue à des matériaux énergivores (aluminium, acier, béton, PVC). Utilisé comme combustible, il pallie l'épuisement des ressources non renouvelables (pétrole, gaz, charbon). C'est ce qu'on appelle les 3 S : séquestrer, stocker, substituer. Ce livre permet de comprendre et d'optimiser ce triptyque vertueux en forêt.

Il fournit également les outils nécessaires pour réaliser des projets d'atténuation des changements climatiques en forêt. Qu'est-ce qu'un itinéraire sylvicole « carbone + » ? Quels types de travaux forestiers ? Pourquoi regrouper les propriétés ? Quelles modalités de financement pour les entreprises ou les collectivités ? Quels intérêts pour les forestiers et les financeurs ?

Le propriétaire qui s'interroge sur la part que peut prendre sa forêt dans l'atténuation des changements climatiques, le technicien qui veut développer un projet carbone, l'entreprise ou la collectivité désireuse de participer à l'amélioration de la forêt française au travers de sa politique de développement durable trouveront dans cet ouvrage synthétique tout ce qu'il faut savoir sur le sujet.

FORET ET CARBONE. COMPRENDRE, AGIR, VALORISER ; Simon Martel, Loïc Casset, Olivier Gleizes ; 2016 ; 160 pages ; format 16 x 24 cm ; 19 € (+ frais de port)

A COMMANDER A IDF-Diffusion ; 47 rue de Chaillot ; 75116 Paris ; Courriel : idf-librairie@cnpff.fr

Commandes en ligne : <http://www.foretpriveefrancaise.com>

UNE BOURSE AUX TRAVAUX

Afin de pouvoir mettre des propositions de travaux compensateurs à disposition des bénéficiaires des autorisations de défrichement, une bourse « défrichement » a été constituée pour le département du Gard. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), en lien étroit avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Gard, a mis en place une plateforme de collecte des travaux éligibles nommée « Bourse défrichement du Gard ».

Cette bourse permet de référencer les travaux des propriétaires forestiers qui pourront être choisis par les bénéficiaires des autorisations de défrichement. Le CRPF a pour rôle de centraliser les propositions de travaux compensateurs qui sont conformes au cahier des charges départemental. Ces propositions sont issues des informations collectées par les signataires du cahier des charges : le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Syndicat des Propriétaires Forestiers du Gard, l'Office National des Forêts et l'Union départementale des communes forestières du Gard.

Les bénéficiaires de l'autorisation de défrichement pourront, s'ils le souhaitent, choisir dans cette bourse des travaux compensateurs. L'inscription à cette bourse est libre et gratuite pour les propriétaires forestiers.

La réussite de cette bourse repose donc maintenant sur les travaux que les propriétaires forestiers seront à même de proposer aux bénéficiaires des autorisations de défrichement !

Elise Buchet

POUR EN SAVOIR PLUS sur les modalités d'utilisation de cette bourse, vous pouvez contacter :

- le CRPF :
Tél : 04 66 60 92 93
Courriel : gard@crpf.fr

- ou la DDTM du Gard :
Tél : 04 66 62 65 27 ;
Courriel : ddtm-sef-foret@gard.gouv.fr .

Les documents sont disponibles sur <http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Foret/Defrichement>

La dot de la mariée

Les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont fusionné au début de l'année. La plupart des organismes forestiers régionaux les ont suivis ou les suivront bientôt. Mais, d'un point de vue forestier, qui est donc cette mariée à qui nous allons lier notre destin ?

Les huit départements qui composent la région Midi-Pyrénées forment un bloc de 4 572 000 hectares qui s'étalent depuis la frontière espagnole jusqu'au Massif Central. La forêt couvre 1 362 000 hectares soit près de 30% du territoire régional. Mais ce taux de boisement moyen cache de grandes disparités. En fait, la forêt est très présente au nord et au sud de la région : les départements les plus boisés sont l'Ariège (53%) et le Lot (44%). Entre les deux massifs montagneux, dans les départements du Gers, du Tarn-et-Garonne et de Haute-Garonne, les forêts sont moins étendues (de 13% à 21% du territoire). L'ensemble de ces forêts représente un volume sur pied de 177 millions de mètres-cubes.

UNE FORÊT ESSENTIELLEMENT PRIVÉE ET FEUILLUE

Avec 1 134 000 hectares, les forêts privées représentent la grande majorité (83%) de la surface boisée. La propriété est même presque exclusivement privée dans le Lot, le Tarn-et-Garonne et le Gers. Les 17% restant sont constitués des forêts communales (10%) et des forêts domaniales (7%), situées principalement dans les Pyrénées. Les forêts privées contiennent 137 millions de mètres-cubes de bois soit plus des trois quarts du volume sur pied.

En Midi-Pyrénées, la forêt est très majoritairement feuillue. Les peuplements dont l'essence principale est feuillue couvrent plus d'un million d'hectares soit 86% de la surface boisée. Le chêne pubescent est l'essence la plus courante puisqu'il est prépondérant sur le tiers de la surface des forêts régionales. On le trouve partout, notamment sur les causses du Lot et de l'Aveyron. Il couvre 428 000 hectares.

Le chêne pédonculé est également présent dans toute la région, sur les stations bien alimentées en eau qui lui conviennent, alors que le hêtre se cantonne, pour l'essentiel, en altitude, dans les Pyrénées et en Aveyron. Ce dernier département compte également de grandes surfaces en châtaignier, que l'on trouve aussi surtout en Ariège, dans le Lot et le Tarn. Chacune de ces trois essences couvre entre 100 000 et 150 000 hectares. Le chêne rouvre, le frêne ainsi que des essences secondaires (bouleau, robinier, érables, aulne, etc.) complètent cette panoplie variée. Les peupleraies s'étendent sur une faible surface mais marquent le paysage des vallées de plaine et contribuent largement à la récolte (près de 40% de la récolte totale de feuillus !).

Les feuillus, largement prépondérants dans les forêts privées, représentent 139 millions de mètres-cubes soit 78% du volume sur pied. Le chêne pubescent représente plus du tiers de ce volume et le hêtre 19%. Pour les hêtre, chêne pédonculé et chêne sessile, la moitié du volume sur pied est constitué de bois d'œuvre. Mais la proportion de première qualité reste très faible.

Les peuplements dont l'essence principale est un résineux couvrent 185 000 hectares. L'essence la plus représentée est le sapin pectiné (46 000 hectares), présent à l'état naturel surtout dans les Pyrénées et dans les forêts publiques. Au contraire, le douglas (38 000 hectares), issu des plantations réalisées entre 1950 et 1990 grâce au Fonds Forestier National (FFN), se trouve surtout dans les forêts privées, notamment dans le Massif Central. Avec 42 000 hectares, le pin sylvestre est la deuxième essence résineuse de la région. Viennent ensuite l'épicéa et les autres pins dont le pin laricio.

En Midi-Pyrénées, le volume total de résineux s'élève à 38 millions de mètres-cubes dont plus du tiers de sapin pectiné. La majorité est constituée de bois d'œuvre : qu'il s'agisse de forêts « anciennes » difficiles d'exploitation (cas de nombreuses sapinières) ou de plantations liées au FFN (cas de nombreuses pessières et douglasaies), le massif résineux est dominé par des peuplements de gros bois à maturité.

Mais posséder beaucoup de bois ne suffit pas ; encore faut-il pouvoir l'exploiter. La distance de débardage, la pente, la faible portance du sol rendent parfois difficile voire impossible la mobilisation des bois, et donc la gestion forestière.

Globalement, 55% de la forêt est difficile à exploiter. Au classement des anciennes régions, Midi-Pyrénées arrive en cinquième position, juste derrière le Languedoc-Roussillon. Bien sûr, les forêts de plaine des départements du Gers, du Tarn-et-Garonne ou de Haute-Garonne ne posent pas ou peu de problème mais ce sont aussi les moins nombreuses.

En revanche, dans les départements très boisés des Pyrénées ou du Massif Central (Aveyron), les forêts sont souvent d'exploitation difficile même si des efforts importants ont été accomplis pour améliorer l'accessibilité. Mais la pente constitue un obstacle majeur contre lequel il est difficile d'agir si ce n'est par le perfectionnement des engins d'exploitation.

Ces difficultés, conjuguées aux capacités limitées des scieries et des chaudières utilisant du bois énergie, contribuent à un taux de récolte assez faible. Même si ces données ne sont pas strictement comparables, la récolte régionale ne représente ainsi qu'entre un quart et un tiers de la production biologique des forêts du territoire.

3500 ENTREPRISES DANS LA FILIÈRE

Le nombre d'établissements de la filière forêt-bois s'élève à environ 3500 en 2014, soit 3% des entreprises régionales. Le secteur du bois construction comprend la moitié des entreprises de la filière. Au niveau géographique, c'est la Haute-Garonne qui concentre le plus d'établissements (30%) suivie de loin par le Tarn et l'Aveyron.

En 2012, la récolte totale de bois s'élève à 2,6 millions de mètres-cubes, dont presque la moitié est du bois énergie (95% de bois bûche) et 26% du bois d'œuvre. 22% seulement de ce bois d'œuvre est feuillu. En 2013, on comptait 438 entreprises de travaux forestiers en Midi-Pyrénées, localisées surtout dans le Tarn et en Ariège.

La production de sciages s'élève à 284 000 mètres-cubes en 2012. Les principaux sites sont en Ariège et dans le sud du Tarn mais ce ne sont pas de très grosses scieries telles qu'on peut en trouver dans les pays du nord de l'Europe. De 2000 à 2012, la production de sciages feuillus (chênes et hêtre) a diminué de 70% alors que celle des sciages résineux (sapin, épicéa, douglas) a augmenté de 8%. Les scieries s'approvisionnent à 60% sur le territoire régional, environ 40 000 mètres-cubes de feuillus et 300 000 mètres-cubes de résineux. Positionnée sur des marchés souvent moins « porteurs » que leurs homologues du reste de la France, d'assez nombreuses scieries de Midi-Pyrénées montrent des signes de fragilité qui peuvent inquiéter.

Le bois d'industrie est transformé majoritairement sur le site de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) pour la pâte à papier : 244 000 tonnes de pâte produite en 2013 représentant de l'ordre de 1,3 millions de tonnes de bois consommés ! Son rayon d'approvisionnement dépasse largement Midi-Pyrénées et son influence s'étend notamment en Languedoc-Roussillon. L'usine de panneaux de fibres située à Labruguière (Tarn) utilise dans une moindre mesure le même type de bois d'origine essentiellement régionale, notamment tarnaise. Elle a produit 72 500 mètres-cubes de panneaux en 2013, représentant approximativement le double de la quantité consommée.

La production de bois énergie autre que le bois bûche est absorbée par 350 chaudières automatiques présentes sur le territoire qui



Hêtraie-chênaie
en Armagnac

consomment l'équivalent de 860 000 tonnes de bois. Leur consommation est très variée puisqu'une seule d'entre elles absorbe 66% de la consommation totale et que les deux-tiers des chaufferies n'en absorbent que 15%. L'approvisionnement de ces chaufferies mobilise 42 entreprises qui fournissent en plaquettes 19 plateformes de stockage. Pour l'heure, il n'existe pas en Midi-Pyrénées d'unités de cogénération, assurant un débouché constant tout au long de l'année, qui permettraient de conforter cette filière.

Le secteur de l'ameublement représente 306 établissements qui se trouvent surtout en Haute-Garonne, en Aveyron et dans le Tarn. Ils ne se fournissent qu'à 21% en Midi-Pyrénées.

La forêt de Midi-Pyrénées comporte donc beaucoup de points communs avec celle de Languedoc-Roussillon. Même si cette question n'a pas été abordée dans cet article, on peut ajouter que les deux entités partagent de nombreux défis : mobilisation et valorisation des stocks de gros bois dans les massifs résineux, renforcement de la première transformation, exposition aux changements climatiques, valorisation de la multifonctionnalité des forêts (production de bois mais aussi eau, tourisme, environnement, etc.).

Des différences notables existent toutefois : présence marquée des « grands chênes » (sessile et pédonculé), existence d'un tissu industriel dominé par la papeterie de Saint-Gaudens et, bien sûr, quasi-absence des essences méditerranéennes.

Les deux régions regroupées présenteront un massif forestier très diversifié certainement unique en France.

Benoit Lecomte - Sébastien Drouineau

POUR EN SAVOIR PLUS

- « La forêt française. Les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009. Région Midi-Pyrénées ». Inventaire Forestier National. Novembre 2010
- « La filière forêt-bois en Midi-Pyrénées. Données et chiffres-clés 2013 ». Midi-Pyrénées Bois. 2014
- « Agreste Midi-Pyrénées N°77. Structure de la forêt privée en 2012 ». Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. Mai 2014
- « Schéma Régional de Gestion Sylvicole ». Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées. Janvier 2005

Ensemble pour la forêt

Sur le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée, une nouvelle Charte Forestière de Territoire vient d'être signée par une trentaine de partenaires. Un objectif commun : améliorer et dynamiser la gestion durable ainsi que l'économie de la forêt en Vallespir, dans les Aspres et les Albères. Tout un programme !

Le 19 mai dernier, une cinquantaine de personnes se sont rassemblées à Céret (Pyrénées-Orientales) pour participer au comité de pilotage de validation de la Charte Forestière de Territoire (CFT) Pyrénées-Méditerranée portée par le Pays du même nom. Cette réunion s'est conclue par une séance symbolique de signature de la Charte par tous les partenaires : les collectivités (Région, Département, Pays, Communautés de communes), l'Etat, les organismes forestiers (Centre Régional de la Propriété Forestière, Syndicat des Propriétaires Forestiers, coopérative forestière, expert forestier, Institut Méditerranéen du Liège, Office National des Forêts, Bois Energie 66, Communes forestières), les chambres consulaires, et des acteurs touristiques, naturalistes et associatifs.

bois actives et florissantes. Même si les conditions économiques ont changé, les élus et les acteurs du territoire ne baissent pas les bras. Dès 2004, ils constituent l'une des premières chartes forestières en France sur le territoire de la suberaie catalane (Aspres et Albères). Quelques années plus tard, le Vallespir prend le même chemin et les élus créent une charte en 2009 à l'échelle du massif.

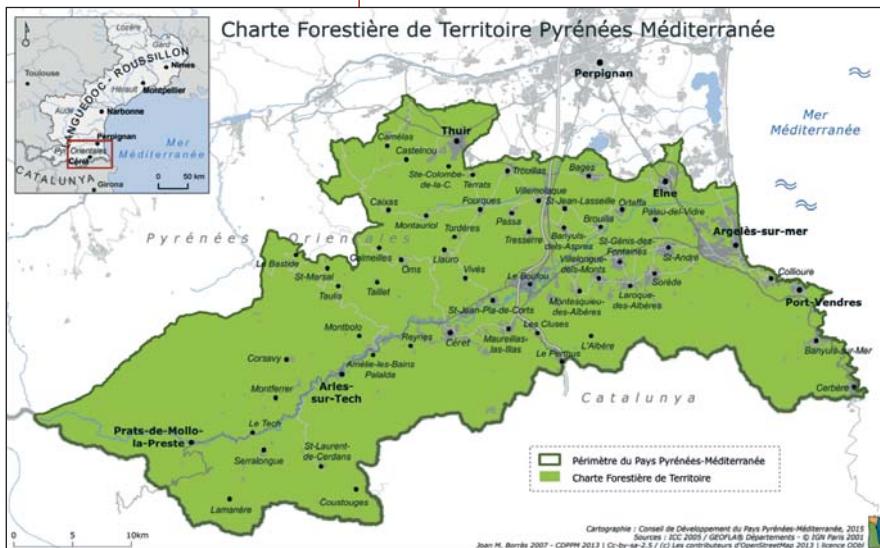
Initiées par la loi d'orientation forestière de juillet 2001, les Chartes Forestières de Territoire sont des outils de développement territorial. Sous l'impulsion des élus locaux, l'objectif d'une charte est de lancer, de faire émerger, de soutenir ou d'accompagner des actions menées en forêt dans le cadre d'une politique de gestion durable et multifonctionnelle.

Pratiquement, le rôle de l'animateur est de réunir les différents acteurs du territoire dont l'activité a un rapport avec la forêt, d'abord pour bien définir la place des espaces boisés dans le territoire ainsi que les enjeux qu'ils représentent. Ensuite, émergent des propositions d'actions pour une durée déterminée (quelques années) permettant de dynamiser la connaissance et la gestion des forêts ainsi que des filières économiques qui lui sont attachées. La concertation est donc le fondement de la démarche et l'animateur (ou animatrice) le maillon indispensable permettant à tous de travailler ensemble.

Pour le Pays Pyrénées-Méditerranée, les deux chartes forestières de la suberaie et du Vallespir expiraient à la fin de l'année 2014. Une évaluation de l'activité de ces deux stratégies entre 2009 et 2014 a permis de mettre en lumière deux chiffres révélateurs d'une dynamique existante sur le territoire : 2,6 millions d'euros ont été investis dans le cadre des chartes en faveur des actions pour la forêt ; 41 actions ont été mises en œuvre par différents porteurs de projets privés ou publics.

40 PORTEURS DE PROJETS IMPLIQUÉS

A la lumière de cette évaluation, le comité de pilotage a décidé, au début de l'année 2015, de reconduire cette démarche. Il a souhaité toutefois que les deux chartes soient regroupées sur un territoire identique au Pays, pour que les moyens consacrés puissent être mutualisés et pour une meilleure visibilité



LA CHARTE FORESTIÈRE : DÉJÀ UNE VIEILLE HISTOIRE

Le territoire du Pays Pyrénées-Méditerranée couvre 58 communes du Vallespir, des Aspres et des Albères. La forêt y est omniprésente puisqu'elle occupe près des deux tiers de la surface. Elle présente des visages très divers selon sa situation : des chênes vert, chêne-liège et pin pignon aux abords de la Méditerranée jusqu'aux hêtre, pin sylvestre et pin à crochets en altitude, en passant par les inévitables taillis de châtaigniers et de chêne pubescent.

Sur ces 70 000 hectares boisés, 86% appartiennent à des particuliers. Cette forêt a été plantée pour une bonne partie et, il n'y a pas si longtemps, les peuplements étaient gérés pour alimenter des industries du liège et du



Jean Spelle signe la charte au nom du CRPF

notamment auprès des financeurs. C'est ainsi que cette charte unique est devenue la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée.

La suite est très classique ; c'est le travail en commun des élus et des partenaires (forestiers, environnementalistes, agriculteurs, utilisateurs des produits de la forêt, simples citoyens...) pour établir le diagnostic et définir les enjeux des espaces boisés. Mais la phase la plus importante, demandant une forte mobilisation de tous, reste la définition d'un programme d'actions précises en faveur de la forêt du territoire.

Pour la charte forestière Pyrénées-Méditerranée, quatre grands enjeux ont été définis concernant notamment la préservation et la gestion de la forêt en prenant en compte les risques naturels et les changements climatiques, la valorisation des ressources forestières pour développer les filières locales, et la mise en valeur des forêts en tant que support d'activités diverses (accueil et fréquentation, sylvopastoralisme, etc.). L'animation de la charte, la communication et l'accompagnement des porteurs de projets est un paramètre indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble.

Près d'une centaine d'actions ont été proposées par une quarantaine de partenaires autour de ces grands enjeux. Bien sûr, la forêt privée est présente avec des actions concernant l'incitation à la gestion par le biais des documents de gestion durable, le regroupement des propriétaires pour la mise en gestion de nouveaux massifs, l'amélioration de la desserte, le travail sur des filières existantes (liège, bois énergie, micocoulier, piquets) ou émergentes, l'accompagnement des propriétaires forestiers qui ont des projets d'accueil dans leur forêt.

La Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée est donc signée pour cinq ans. Le plus difficile reste toutefois à faire : mettre en œuvre les actions proposées, souvent conditionnées par l'obtention de financements.

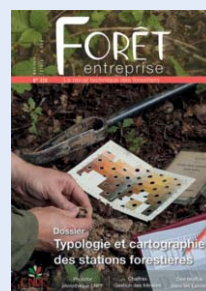
En attendant, la mobilisation des partenaires montre un souhait local fort de faire bouger les lignes et une efficacité de l'animation.

C'est ce dynamisme qui doit perdurer tout au long des prochaines années.

Benoit Lecomte

A LIRE

Des outils d'actualité : les typologies de stations forestières



« Mettre la bonne essence au bon endroit » est un adage forestier qui implique de connaître les stations forestières en observant le sol, la végétation naturelle, la topographie et le climat. La

bonne adéquation d'un peuplement avec la station nécessite de respecter les besoins en eau, en minéraux, en lumière et en chaleur de chaque essence forestière.

De nombreux catalogues et guides simplifiés des stations (diffusés par les Centres Régionaux de la Propriété Forestière) décrivent la majeure partie des régions forestières françaises. Ce dossier présente les évolutions récentes liées à des techniques de modélisations et cartographies de stations.

En effet, le climat change, les stations évoluent, les forestiers s'adaptent ! Pour prendre en compte les changements climatiques, une approche novatrice établit une cartographie prédictive des stations, couplée à un guide pour le choix des essences : le projet EcoGéoDyn est développé par le CNPF- délégation de Normandie.

C'est l'objet du dossier du n°228 de Forêt Entreprise, coordonné par T. Brusten, S. Gaudin et F. Madrolles.

Également dans ce numéro :

- Chalfrax, un projet national de gestion des frênaies sinistrées par la chalarose
- Plantation d'essences feuillues dans les Landes de Gascogne
- Les bases de données photographiques du CNPF : Photofor

FORET-ENTREPRISE N°228 « TYPOLOGIE ET CARTOGRAPHIE DES STATIONS FORESTIERES » ; mai-juin 2016 ; 64 pages couleurs ; papier PEFC ; 9,50 € (+ 3 € frais d'envoi) ; Abonnement annuel (6 numéros) : 49 € ; étudiants : 40 €, adhérent CETEF ou FOGFOR : 34,30 € ; Abonnement numérique (6 numéros) : 39 €

A COMMANDER A IDF-Diffusion ;
47 rue de Chaillot ; 75116 Paris ;
Courriel : idf-librairie@cnpf.fr

L'abonnement en ligne : <http://www.foret-priveefrancaise.com/foret-entreprise/>

Pour tout contact : Nathalie Maréchal, rédactrice : foretentreprise@cnpf.fr

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AUDE

30 SEPTEMBRE

Pays de Sault

Gérer les sapinières en tenant compte des dépérissements. Grâce aux financements du Commissariat de Massif des Pyrénées, le Centre Régional de la Propriété Forestière, en liaison avec tous les gestionnaires de sapinières, a élaboré un guide de sylviculture du sapin pectiné en Pays de Sault. Celui-ci permet d'identifier les risques encourus par vos peuplements et donne des recommandations de gestion.

GARD

27 JUILLET

Cévennes occidentales

Randonnons à la découverte des oiseaux forestiers. Au gré d'une randonnée à la journée, nous découvrirons les richesses écologiques de nos forêts pour mieux comprendre les liens entre les oiseaux et les arbres.

23 SEPTEMBRE

Alès

Les nouvelles aides financières pour la forêt. Connaître les nouvelles règles de subventions qui peuvent accompagner financièrement les opérations sylvicoles dans vos bois.

LOZÈRE

29 JUILLET

Chanac (Causse de Sauveterre)

L'art du forestier : le martelage. Apprendre à sélectionner les arbres en forêt. Exercice pratique sur un dispositif mis en place spécialement : « le martélescope ».

23 SEPTEMBRE

Saint-Flour-de-Mercoire (Forêt de Mercoire)

Gérer et valoriser les essences du massif forestier de Mercoire. Eclaircie de hêtre de qualité et sylviculture des résineux.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

23 SEPTEMBRE

Vallespir

Organiser la commercialisation de ses bois. Comment s'organiser quand on veut vendre du bois ? Comment se met en place un chantier d'exploitation ? Quelles précautions prendre pour éviter des problèmes ?

Les journées d'information sont organisées en partenariat avec tous les organismes de la forêt privée : CRPF, FOGFOR, syndicats, GDF, coopératives, etc.

Pour tout renseignement, participation, inscription, etc., s'adresser aux antennes du CRPF Languedoc-Roussillon.

■ AUDE : 04 68 47 64 25

■ GARD : 04 66 60 92 93

■ HÉRAULT : 04 67 41 68 13

■ LOZÈRE : 04 66 65 26 79

■ PYRÉNÉES-ORIENTALES :
04 68 55 88 02

22 ET 23 JUIN

Journées de rencontres et d'échanges de Forêt Méditerranéenne

Sur le thème « Valoriser les espaces forestiers tout en conciliant nature et systèmes productifs », l'association Forêt Méditerranéenne organise deux journées dans les Pyrénées-Orientales en collaboration avec le Pays Pyrénées-Méditerranée et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

L'objectif de ces journées est de mettre en lumière les différents regards que portent les acteurs locaux sur la nature et la forêt, la diversité des enjeux liés à ces espaces, et d'illustrer les outils qui permettent la « conciliation » des différents enjeux.

PROGRAMME

Mercredi 22 juin, dans les Albères

- Visite du domaine de Fontanilles (commune de Maureillas-Las Illas) : l'accueil du public, le liège, le bois énergie, le pastoralisme, le paysage, la biodiversité.
- Visite en forêt du mas Carbonères (commune de Les Cluses) : l'Association Syndicale Libre de la Suberaie Catalane, la filière liège, les activités de pleine nature, la « voie verte », les risques d'incendie.

Jedi 23 juin, en Vallespir

- Arles-sur-Tech : Plan climat et politique du bois énergie.
- Saint-Laurent de Cerdans : Valorisation de la châtaigneraie, les apports de la Charte Forestière.

A LIRE

Au-delà des idées reçues



Cet ouvrage riche en surprises vous permettra de découvrir ce que vous n'auriez jamais cru ne pas savoir sur l'arbre. Christophe Drénou, ingénieur à l'Institut pour le développement forestier (CNPF), est également formateur spécialiste de l'architecture, de la taille et des racines des arbres. Avec une grande clarté, il accompagne son lecteur dans le décryptage de plus de 100 idées reçues, vers des réalités plus complexes. Chaque idée reçue est déconstruite avec des arguments scientifiques et des sources fiables qui permettent d'aller plus loin. L'ouvrage se présente sous forme d'un abécédaire de mots-clés auxquels se rattachent une ou plusieurs idées reçues. Une recherche par thèmes, par noms communs et par noms d'arbres est

également possible grâce aux index. Un QCM (questionnaire à choix multiple) permet de tester ses connaissances. Un jeu de cartes, « Le jeu des 22 arbres », offert avec le livre aide à observer les arbres et à comprendre leur développement architectural.

Un ouvrage indispensable pour qui s'intéresse aux arbres !

L'ARBRE. AU-DELA DES IDEES REÇUES ; Christophe Drénou ; 2016 ; 256 pages ; format 16 x 24 cm ; 24,50 € (+ frais de port)

A COMMANDER A IDF-Diffusion ; 47 rue de Chaillot ; 75116 Paris ; Courriel : idf-librairie@cnpf.fr
Commandes en ligne :

<http://www.foretriveefrancaise.com>